



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

07350-F

UNIDO/ICIS.29  
IDCAS-ONUDI-OMPI-IRAK/5

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

DATE : 20 janvier 1977



CENTRE DE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL POUR LES  
ETATS ARABES  
(IDCAS)



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL  
(ONUDI)



ORGANISATION MONDIALE DE LA  
PROPRIETE INTELLECTUELLE  
(OMPI)



REPUBLIQUE D'IRAK

CONFERENCE SUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE  
ET LE TRANSFERT DES TECHNIQUES  
A L'INTENTION DES PAYS ARABES

organisée conjointement par l'IDCAS, l'ONUDI, l'OMPI  
et le Gouvernement de l'Irak

(Bagdad, 5-10 mars 1977)

INFORMATION ET TRANSFERT DES TECHNIQUES\*

préparé par  
le Secrétariat de l'ONUDI

---

\* Le présent document est la traduction d'un texte anglais qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

### Introduction et définitions

Il convient tout d'abord de préciser ce qu'il faut entendre par "transfert des techniques" :

"On peut considérer qu'une technique particulière a été transférée avec succès quand son application en un lieu nouveau par la main-d'oeuvre locale est aussi efficace ou plus efficace qu'elle ne l'était à son point d'origine".

A quoi, d'un point de vue pratique, on peut ajouter ce qui suit :

"On peut considérer qu'il y a réussite du transfert des techniques quand celui-ci est réalisé à une échelle assez grande pour avoir une incidence économique ou quand il répond aux besoins du pays (ou de l'entreprise) ou tout au moins quand il atteint le stade de l'auto-accélération sans que la fourniture d'une aide extérieure reste nécessaire".

Dans le présent contexte, le terme "informations" ou mieux "informations industrielles et techniques" doit donc être considéré comme désignant un choix de moyens appropriés aidant à assurer la réussite du transfert de techniques recherchés.

### Utilisateurs potentiels des informations et leurs besoins

Dans tout pays en développement on retrouve en principe les catégories suivantes d'utilisateurs des informations :

- a) Sociétés privées;
- b) Entreprises du secteur public;
- c) Etablissements de recherche-développement;
- d) Organismes gouvernementaux;
- e) Divers (y compris les particuliers).

Il convient de noter que les informations dont ces "utilisateurs potentiels" ont besoin se divisent en deux catégories : "Informations industrielles" et "Informations techniques". Cette distinction est extrêmement importante, car l'expression "Informations industrielles" couvre un domaine beaucoup plus large que le terme "Informations techniques".

Les principaux types d'"Informations industrielles" sont les suivants :

- a) Informations sur les matières premières et produits semi-finis utilisés dans la production industrielle : situation des marchés mondial, régional et national; exigences en matière de qualité, de prix; tendances du commerce national et international; produits de remplacement;
- b) Informations sur l'infrastructure économique : Services publics, ressources en eau et en énergie et leurs coûts, transports, formation technique, activités syndicales, etc.;
- c) Informations technologiques : Techniques et procédés, technologies adaptées aux conditions locales, biens d'investissement et machines, innovations, coûts, programmes d'entretien et de réparation, possibilités de se procurer des pièces de rechange, services disponibles, productivité, etc.;
- d) Informations sur les produits : Prévisions, modes, manutention des matériaux, conditionnement, contrôle de la qualité, marchés, concurrence nationale et étrangère, prix, organisation des ventes, possibilités d'exportation, situation de l'offre et de la demande, etc.;
- e) Informations sur la législation industrielle : Législation sur les sociétés, systèmes de brevets, tarifs douaniers, licences, législation du travail, syndicats, politiques d'industrialisation, mesures d'encouragement prises par les pouvoirs publics, options en matière de promotion des exportations, traitement réservé aux capitaux étrangers, réglementation monétaire, réglementation du change;

- f) Informations sur les organisations industrielles : Coopératives, chambres de l'industrie, instituts de recherche, possibilités, de sous-traitance, domaines industriels, etc.;
- g) Informations sur les problèmes financiers : Capitaux, emprunts bancaires, fournisseurs de crédit, investissements étrangers, assistance technique et financière de l'étranger, problèmes de liquidité;
- h) Informations sur les problèmes administratifs et de gestion : Comptabilité de gestion, systèmes d'organisation, utilisation de la mécanisation, etc.;
- i) Informations sur les relations publiques : Publicité, réclame, communiqués, etc.

Ces divers types d'informations correspondront aux besoins des principaux utilisateurs, qui sont pour la plupart des sociétés privées ou publiques, encore que certains organismes gouvernementaux ou institutions de recherche-développement aient aussi besoin d'informations en certains de ces domaines.

L'énumération qui précède n'a évidemment qu'une valeur d'indication et d'exemple, mais elle montre l'étendue des besoins d'information dans la société moderne. Elle montre aussi que le développement industriel en tant que tel exige un flux constant d'informations de toutes sortes à tous les stades de la mise en oeuvre. Un autre point à considérer est que les besoins en informations changeront en fonction du stade (planification et investissements, construction et production, expansion) atteint par les entreprises.

Pour avoir une vue plus approfondie de l'information requise en matière de transfert des techniques, il y a lieu d'examiner spécifiquement les types de données ci-après :

1. Informations sur les sources de techniques disponibles et techniques de remplacement;
2. Informations sur les technologies autochtones existantes;
3. Informations sur les activités de recherche-développement dans les pays industrialisés;

4. Informations comparées sur les conditions techniques, juridiques et financières dont sont assortis les accords relatifs aux transferts de techniques;
5. Informations sur les dispositions juridiques qui régissent les activités des sociétés étrangères;
6. Informations sur l'évolution récente en ce qui concerne le régime international d'octroi des licences; sur la législation relative aux brevets et marques déposées, sur les licences assorties de restrictions, etc.;
7. Informations sur les sociétés étrangères, et plus spécialement les sociétés multinationales.

Il faut en outre établir une liste récapitulative détaillée des informations devant servir pour le choix des techniques; elle doit en principe comporter les huit éléments ci-après : demande existant pour les produits considérés; ressources en matières premières et en équipements collectifs, caractéristiques des procédés de fabrication, coûts d'équipement (investissements), conditions d'obtention des licences, facteurs relatifs à l'environnement, sécurité et rentabilité.

Enfin, il sera toujours nécessaire de dresser une liste d'informations sur les procédés de fabrication et d'informations sur le projet.

Pour chaque procédé de fabrication, il faut faire figurer les informations suivantes :

- a) Nom et adresse des donneurs de licences/concepteurs;
- b) Services fournis;
- c) Dispositions prévues dans les accords de licences;
- d) Diagrammes des flux (qualitatifs et quantitatifs);
- e) Dépenses d'investissement : de premier établissement de roulement;
- f) Matières premières (liste de données à obtenir pour chacune des principales matières premières);
- g) Equipements collectifs;

- h) Produits;
- i) Sous-produits;
- j) Besoins de connaissances techniques;
- k) Conditions spécifiques applicables aux procédés de fabrication;
- l) Possibilités d'adaptation.

Quant aux informations relatives au projet, elles devraient notamment porter sur les points suivants :

1. Ressources en capital;
2. Conditions locales;
3. Réglementation;
4. Aspects économiques.

Une fois déterminé, de façon aussi large que possible, le type d'informations à fournir pour un transfert de techniques, il reste à identifier et classer avec précision les utilisateurs de l'information. Pour cette opération, on se fondera sur les cinq principales catégories d'usagers indiquées plus haut et l'on s'attachera à établir plus précisément leurs besoins et les moyens dont on dispose pour les couvrir.

Il ressort d'une analyse minutieuse des activités du service de renseignements industriels de l'ONUDI que sur 11 245 demandes de renseignements reçues (durant la période couverte par les rapports et les analyses), près d'un quart (25 %) du total provenaient de centres d'information et d'institutions industrielles - c'est-à-dire, en somme, d'organismes intermédiaires de traitement de l'information.

Un pourcentage aussi important semble indiquer que les services d'information dans les pays en développement ont tendance à transmettre les demandes de renseignements les plus "difficiles" à des sources non locales.

Dans la proportion de 27,5 % cependant, les demandes émanent d'utilisateurs primaires de l'information, c'est-à-dire d'entreprises, d'associations et de sociétés. Le second grand groupe d'utilisateurs (15,1 %) est constitué par les organismes gouvernementaux. Les trois groupes

suivants (dont chacun s'inscrit pour 7 à 10 % des demandes) sont les organisations internationales, les organisations de consultants, les banques et les chambres de commerce. Restent enfin les particuliers.

Ainsi qu'il ressort de ce très bref examen, les principaux groupes d'utilisateurs sont analogues à ceux que nous avons identifiés plus haut, à l'exception toutefois des institutions de recherche-développement, lesquelles sont en général de grands utilisateurs d'information mais ne figurent pas dans l'enquête de l'ONUDI en raison du caractère spécifique de son service de renseignements.

On est donc apparemment fondé à penser que les utilisateurs d'informations - et ceci vaut aussi pour le domaine du transfert des techniques - seront tout d'avord les sociétés des secteurs privé et public, divers organismes gouvernementaux, et enfin - mais certainement pas dans une moindre mesure - les institutions de recherche-développement.

#### Besoins spécifiques d'informations

Comme il a été dit plus haut, diverses catégories d'utilisateurs devront recevoir des éléments d'information correspondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, dans les secteurs industriels, les planificateurs et les responsables auront besoin de toute une série de données et de prévisions statistiques, économiques et techniques, de résultats d'enquêtes sur les installations industrielles existantes, sur la production et la commercialisation, ainsi que de projections concernant la technologie.

Les instituts de recherche-développement qui exécutent de grands travaux de recherche auront besoin non seulement de projections technologiques, mais aussi d'études et d'analyses sur l'état actuel de la technique accompagnées de renseignements détaillés sur les brevets dans tel ou tel domaine, etc.

La direction d'une entreprise industrielle qui envisage d'acquérir une nouvelle technique cherchera à obtenir des renseignements détaillés et à jour sur toutes les techniques concurrentes éprouvées qu'elle pourrait

employer à sa place; elle aura aussi besoin d'analyses comparatives coûts-avantages et de renseignements aussi étendus que possible sur les coûts et les conditions d'exploitation de telle ou telle technique de rechange. Voici, à titre d'information, un exemple du type de renseignements dont on a généralement besoin lorsqu'on envisage d'acquérir une technique déterminée :

A. Renseignements sur le procédé de fabrication

Caractéristiques ou critères applicables pour le choix :

1. Considérations économiques

- 1.1 Investissement par tonne de capacité annuelle;
- 1.2 Matières premières;
- 1.3 Services communs;
- 1.4 Entretien (fréquence et facilité des interventions);
- 1.5 Sous-produits;
- 1.6 Effluents;
- 1.7 Personnel;
- 1.8 Durée du matériel.

2. Volume de la production

- 2.1 Rentabilité en fonction du volume de la production;
- 2.2 Elasticité de l'investissement en fonction du volume de la production;
- 2.3 Dimensions minimales et maximales de l'installation.

3. Souplesse

- 3.1 Matières premières de remplacement;
- 3.2 Produits terminaux de remplacement;

4. Contrôle de la fabrication

- 4.1 Points de contrôle essentiels;
- 4.2 Systèmes de contrôle.

5. Sécurité et fiabilité

6. Mise en service

- 6.1 Délai à prévoir entre la signature du contrat et la mise en service de l'installation;
- 6.2 Durée respective des opérations suivantes : établissement du projet, passation des marchés et acquisition du matériel, travaux de construction, montage et mise en service.

B. Renseignements sur la technique

1. Détenteur de la technique et situation en ce qui concerne les brevets pour tout ou partie du procédé de fabrication;
2. Equipement à acheter à un fournisseur déterminé; pourcentage de l'investissement total;
3. Matériaux spéciaux; nécessité d'employer des matériaux spéciaux pour la construction de l'usine; pourcentage de l'investissement;
4. Formation du personnel : possibilités de formation dans l'entreprise qu'offrirait le détenteur de la technique;
5. Perfectionnement de la technique, dans le cadre des améliorations pouvant être apportées au procédé intéressant le preneur de licence;
6. Programmes d'échanges techniques : quel type de programme d'échanges techniques périodiques pourrait être proposé;
7. Etudes techniques : partie des techniques qui pourrait être confiée librement à un consultant;
8. Garanties offertes par les fournisseurs de la technique en ce qui concerne les rendements, la qualité, l'investissement.

Il est clair que les renseignements ci-dessus sont surtout utiles pour le choix préliminaire de la technique et de ses fournisseurs, de sorte que d'autres renseignements peuvent évidemment être nécessaires pour son application.

Il convient de souligner en outre que les informations de cette espèce sont des plus nécessaires tant au niveau des entreprises qu'au niveau gouvernemental, notamment lorsqu'un office spécial pour le transfert des techniques a été créé pour appliquer la politique du gouvernement en matière d'importation de techniques étrangères.

Le besoin de renseignements spécifiques se fera tout particulièrement sentir pour l'évaluation de l'acquisition de la technique. Un service d'information spécialisé sera généralement nécessaire en ce domaine.

Les principaux renseignements nécessaires à cet égard seront les suivants :

1. Renseignements sur la situation financière du donneur de licence, gamme et nombre des produits qu'il fabrique directement, et autres renseignements nécessaires pour déterminer la solidité de son entreprise;
  2. Renseignements sur la technologie et le procédé de fabrication des produits; utilisation actuelle et potentielle des produits; applications actuelles et potentielles du procédé; expérience de cette application et de cette utilisation acquise par le donneur de licence et par d'autres preneurs de licence, nom et adresse de ces derniers;
  3. Renseignements sur les procédés brevetés (situation touchant les brevets, les droits de propriété industrielle d'autres donneurs de licences par rapport à une ou plusieurs autres sociétés installées dans le même ou dans d'autres pays, et conditions d'exclusivité de la licence à accorder, droit pour d'autres preneurs de licence d'accorder des sous-licences;
  4. Liste des matières premières des produits intermédiaires et de tous les composants ou biens d'équipement, que le donneur de licence (ou des tiers par lui désignés) devront fournir.
- Bien entendu, ces renseignements sur la situation du donneur de licence et sur la technologie ne comporteront pas la divulgation des procédés brevetés qui font précisément l'objet du contrat, mais, s'ils proviennent de diverses sources, ils devraient faciliter le choix et permettre de répondre à de nombreuses questions qu'il faut trancher avant la conclusion des accords définitifs.

Les renseignements de ce genre - et le projet de contrat - seront nécessaires tant à la société qui bénéficie de la licence qu'à l'organisme administratif qui pourrait intervenir dans les négociations ou la procédure d'approbation pour choisir objectivement le donneur de licence et la technique appropriés.

Mentionnons aussi brièvement pour mémoire les renseignements nécessaires pour le dégroupage de la technologie, que l'on peut définir comme le triage des techniques essentielles et des techniques annexes dans un ensemble technologiques donné.

#### Sources d'information en matière de transfert des techniques

Une fois que les besoins d'information en matière de transfert des techniques ont été clairement établis et que les principaux groupes d'utilisateurs ont été identifiés, il s'agit de répertorier les sources possibles de données afin de pouvoir offrir une gamme de renseignements aussi complète et détaillée que possible.

De nombreux utilisateurs primaires d'informations industrielles dans les pays avancés considèrent leurs propres connaissances et renseignements commerciaux comme une source essentielle d'information. L'acquisition d'informations leur appartenant en propre est donc pour eux hautement prioritaire, et quelles que soient leurs ressources, ils les consacreront à l'accumulation de données d'origine interne qui sont leur propriété et résultent de la mise au point de procédés ou des produits exclusifs. D'autre part, les fournisseurs des entreprises industrielles, et notamment les fournisseurs d'équipement, sont souvent considérés comme des sources secondaires d'informations techniques (industries alimentaires), étant donné qu'outre l'équipement, ils fournissent des données sur les marchés et des renseignements technologiques sur les procédés et les produits.

On amène au second rang des sources d'information (du moins pour l'industrie alimentaire) les instituts de recherche et les données provenant de l'information tirée des brevets. On peut donc conclure que pour les sociétés privées d'Europe occidentale et, dans certains secteurs (textiles, industrie alimentaire, etc.) la principale source

d'informations est l'information résultant de leurs propres recherches, et que celle qui provient des instituts de recherche, ou la documentation tirée des brevets, ne jouent pour elles qu'un rôle secondaire.

Il convient ici de fournir quelques indications sur les organismes officiels d'information, qui peuvent présenter un intérêt, notamment pour les usagers des pays en développement.

#### Services de documentation et bibliothèques

Bien qu'ils ne soient pas toujours considérés comme faisant partie de l'infrastructure de l'information, ces services peuvent jouer un rôle important en mettant à disposition une documentation de base et des informations sur certains sujets. Dans la plupart des cas, les **services** de documentation et les bibliothèques proposent des abonnements et des services signalétiques de portée variable à l'industrie, aux universités et aux organismes publics.

#### Centres d'information

Dans les pays en développement, les centres d'information jouent un rôle des plus efficaces dans le transfert de l'information aux utilisateurs.

Il faut préciser que ces centres d'information puisent, pour obtenir leurs renseignements, à des sources officielles et officieuses, publiées et non publiées; ils n'accumulent pas de données a priori mais travaillent surtout au moyen d'un système de référence et de renvoi aux sources.

Le personnel responsable possède une formation technique dans le domaine où l'information est recherchée. Les centres d'information font aussi parfois office de services de vulgarisation industrielle et ont leurs propres agents qui discutent avec les chefs d'entreprises et les hommes d'affaires des problèmes technologiques et des besoins en informations de leurs sociétés.

En principe, un centre d'information peut avoir les fonctions suivantes :

- Faire connaître à l'utilisateur les sources officielles d'information par ses services de référence et de renvoi aux détenteurs;
- Répondre à des demandes de renseignements précis;
- Rechercher et analyser des documentations diverses selon les besoins;
- Contribuer à entretenir une circulation continue d'informations de base.

### Systèmes nationaux d'information

Certains pays en développement - en Amérique latine par exemple - font des efforts pour constituer un réseau national d'information, notamment dans le domaine de la technologie ou sous forme de service à l'intention de l'industrie. En général, il s'agit d'une combinaison de centres d'information et de documentation et d'instituts de recherche et de normalisation, qui offre des services d'information passive et active.

Dans ce contexte, il convient de mentionner le National Technical Information Service (NTIS) du Département du Commerce des Etats-Unis, qui est le principal centre de vente au public des rapports de recherches, et d'études techniques financées par le Gouvernement et autres analyses préparées par les agences fédérales, leurs contractants ou bénéficiaires de bourses ou par des groupes spéciaux de techniciens<sup>1/</sup>. Pour donner une idée du genre de services offerts par le NTIS, disons qu'il publie un bulletin hebdomadaire (Government Abstracts Newsletter) sur l'économie et les finances; diffuse la publication Technical Help to Exporters de l'Institut britannique de normalisation, fait paraître tous les mois les données rassemblées par le Bureau fédéral de statistique sur les importations et exportations de chaque produit, publie des rapports sur les marchés étrangers, etc.

Dans les grands pays industrialisés, il existe toute une gamme de sources d'information, publiques et privées, dont nous ne citerons que quelques-unes. L'American Institute of Aeronautics and Astronautics (AIAA)

---

<sup>1/</sup> Services d'information du NTIS, Catalogue général No 4, janvier 1975.

est une société professionnelle d'ingénieurs et scientifiques de l'industrie aérospatiale dont le service d'information technique rassemble, évalue, sélectionne, résume, indexe et traite des informations dans ce domaine. Citons encore Volunteers in Technical Assistance (VITA) - un service de renvoi aux sources qui s'efforce de fournir des solutions technologiques appropriées aux besoins, et le Systems Development Corporation (SDC), firme spécialisée dans les services au secteur privé et qui peut évaluer jusqu'à 25 bases de données différentes grâce à son système ORBIT automatique de récupération des éléments d'information. FIND/SVD est une autre firme du secteur privé qui fournit des informations "à la demande". A cet effet, elle souscrit à des services d'information et procède en outre à ses propres recherches pour pouvoir donner des réponses rapides et documentées sur toutes sortes de questions de caractère économique ou général. FIND appartient au Réseau SVP de centres d'information qui a des organisations membres dans les pays suivants : Canada, Royaume-Uni, France, Belgique, Italie, Suisse, Australie, Japon et Etats-Unis d'Amérique. Cette firme n'accumule pas elle-même d'informations; elle utilise les terminaux, le téléphone et le télécopieur pour se procurer auprès de diverses sources les réponses aux questions qui lui sont posées.

Quant aux besoins d'informations spécifiques des industriels qui souhaitent prendre une licence, il convient de mentionner les organisations spécialisées privées qui fournissent sur demande des renseignements sur les technologies susceptibles d'être cédées sous licence dans certains domaines de production. Citons à cet égard par exemple, en République de Corée, le Ministère des sciences et des techniques, qui a publié un répertoire des techniques de pointe où figurent plus de 4 000 courtes descriptions de procédés techniques, des détails sur leur application et le nom et l'adresse des détenteurs.

Mentionnons aussi les services d'information offerts pour le transfert des techniques par l'organisme mexicain CONACYT, ainsi que les activités de l'IDCAS, certainement décrites en détail dans la communication préparée par cet organisme aux fins de la présente conférence.

Citons enfin les Centres régionaux de transfert des techniques (notamment dans les régions de la CESAP et de la CEA) qui font un très sérieux travail dans le domaine de l'information.

L'un des problèmes les plus aigus qui se posent aux pays en développement en matière de transfert de techniques est le manque ou l'insuffisance d'informations sur les sources de technologies de remplacement, sur le coût et les conditions d'acquisition des technologies disponibles, etc.

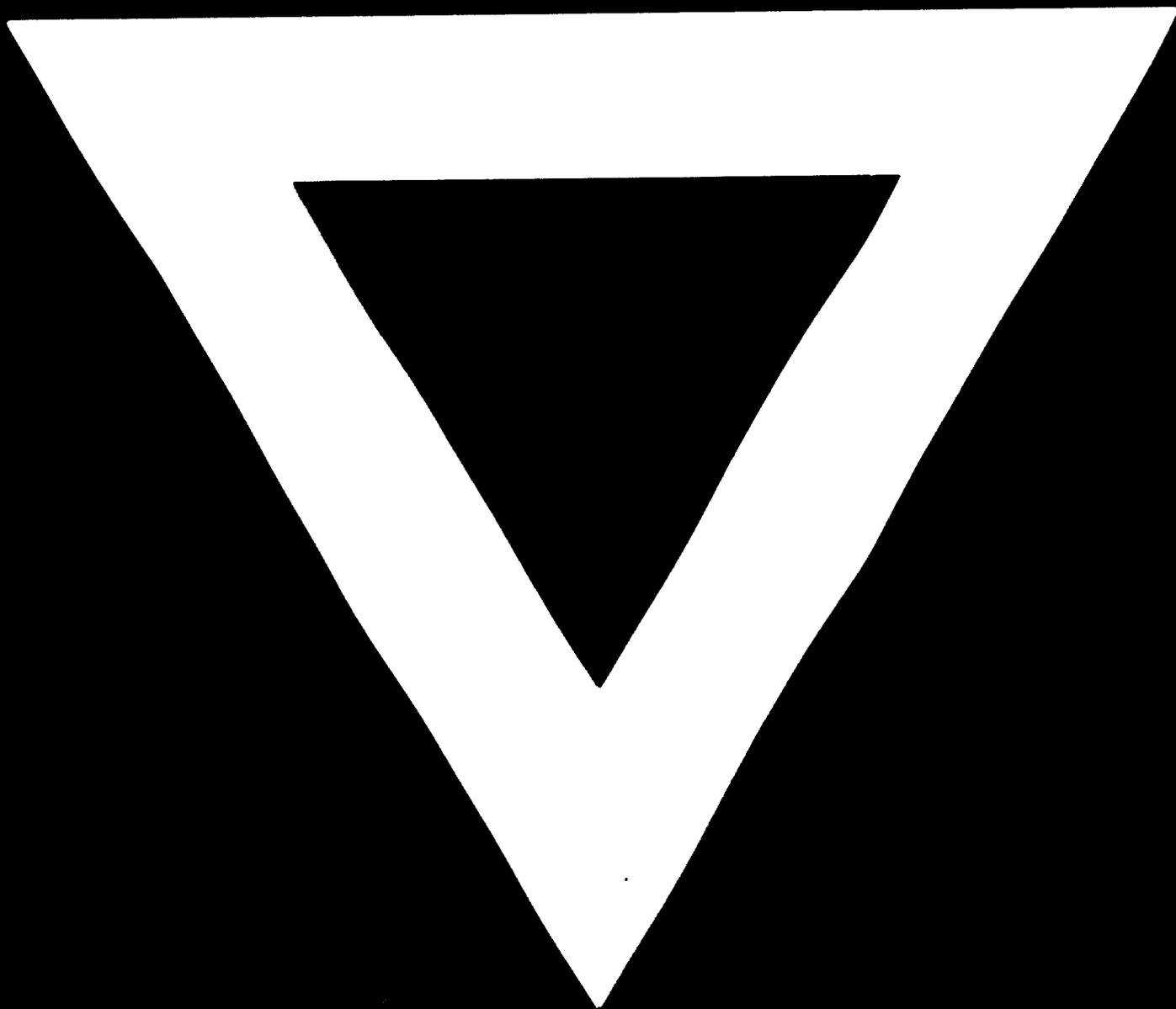
Cette situation conduit les pays en développement à adopter, à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI au début de 1975, une résolution réclamant la création d'une banque d'informations industrielles et technologiques.

D'après le Rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI à la trente et unième session de l'Assemblée générale (document A/31/147 du 18 août 1976) il semble bien qu'une banque de données techniques intéressant l'industrie, organisée par l'ONUDI apporterait des éléments nouveaux et faciliterait l'accès à l'information, qui s'améliorerait tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif renforçant ainsi les systèmes et services de diffusion existants. Le cas échéant, la banque ferait aussi appel à ces systèmes et services, et faciliterait une utilisation plus intensive des données dont ils disposent. La banque de données techniques organiserait ses fonctions compte tenu des besoins et de l'expérience. Elle pourrait fournir des informations et services consultatifs dans les domaines suivants, étant entendu que la liste ci-après n'est pas exhaustive et n'implique pas d'ordre de priorité :

- a) Données technologiques : données servant à l'évaluation techno-économique des projets et à leur réalisation;
- b) Ressources naturelles : données sur les possibilités d'utilisation les plus efficaces;
- c) Déchets : données sur les possibilités d'exploitation économique et d'utilisation rentable;
- d) Acquisition de licences techniques : données sur l'expérience de divers pays en matière d'acquisition et d'achat de licences ou droits d'utilisation des brevets, les modalités et conditions des accords de licence;

- e) Données relatives aux investissements : données sur les plans d'investissement sectoriel dans le monde entier, en vue de promouvoir la compréhension et la coopération internationale dans ce domaine;
- f) Energie : ouverture de l'accès aux connaissances existantes en matière d'application industrielle de l'énergie;
- g) Répertoire : données sur les fournisseurs de matériel, les instituts de recherche et les organisations d'ingénieurs-conseils du monde entier, fournies en réponse aux demandes de renseignements concernant la compétence de toutes les firmes ou sociétés inscrites au répertoire, comme le ferait un "bureau des pratiques commerciales";
- h) Législation industrielle : données sur les législations et procédures régissant l'industrialisation dans divers pays.

**G-321**



**77.09.16**